

**Bravo l'APBP !**

Tel est le titre du message publié, le 7 janvier 2020, sur la page Facebook du Réseau anti-arnaques : « *J'ai récemment acheté et payé d'avance un plat à tarte en mélamine. Celui-ci est défectueux (surface déformée, rugueuse avec des coulées). L'APBP me demande de le retourner à mes frais en me prévenant qu'ils l'échangeront seulement s'ils le jugent opportun ! Prévoyant des difficultés, je l'ai finalement conservé et rangé au fond d'un placard car impossible d'en faire cadeau comme je l'avais prévu. Pas très correcte cette APBP. »*

De toute évidence, l'APBP – Société d'artistes peignant de la bouche et du pied ignore la réglementation (*garantie légale de conformité*) applicable à de telles réclamations.

L'APBP est surtout connue pour le kit de cartes de vœux qu'elle adresse d'office avec une facture. Chaque année, le Réseau anti-arnaques dénonce cette pratique d'autant qu'un flou artistique existe sur l'affectation des sommes perçues. En effet, l'APBP n'est pas une association sans but lucratif mais une société commerciale.

Elle commercialise également de multiples articles (*table, décoration...*) par son site.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)